



Belgeo

Revue belge de géographie

2 | 2019

La région, vous dîtes? Le kaléidoscope régional de l'Union européenne

Les ambiguïtés de l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai, à travers ses représentations régionales

Ambiguities of the "Lille-Kortrijk-Tournai" Eurometropolis, through its regional representations

Bénédicte Grosjean



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/belgeo/33151>

DOI : 10.4000/belgeo.33151

ISSN : 2294-9135

Éditeur :

National Committee of Geography of Belgium, Société Royale Belge de Géographie

Référence électronique

Bénédicte Grosjean, « Les ambiguïtés de l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai, à travers ses représentations régionales », *Belgeo* [En ligne], 2 | 2019, mis en ligne le 08 mars 2019, consulté le 07 juillet 2020. URL : <http://journals.openedition.org/belgeo/33151> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/belgeo.33151>

Ce document a été généré automatiquement le 7 juillet 2020.



Belgeo est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution 4.0 International.

Les ambiguïtés de l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai, à travers ses représentations régionales

Ambiguities of the “Lille-Kortrijk-Tournai” Eurometropolis, through its regional representations

Bénédicte Grosjean

Problématique générale : la faible imagibilité de l'Euro-métropole Lille-Kortrijk-Tournai

Introduction : Ce qui se conçoit bien se représente clairement

- 1 Cet article s'inscrit dans une recherche plus large¹ portant sur les « images spatiales » et leur rôle dans le *spatial planning*, avec un double postulat propre aux disciplines de conception (architecture, paysage, design) : l'idée que ce qui se conçoit clairement se représente aisément mais aussi, à l'inverse, que le travail d'élaboration progressive de représentations est en soi un moyen de conception et par là, une méthode possible de conceptualisation territoriale².
- 2 Le mot *territoire* est utilisé ici au sens assez commun du « résultat matériel d'un processus de co-évolution entre les établissements humains et le milieu ambiant » (Magnaghi, 2014, p. 9). Cela, non seulement parce que l'humain agit dans et sur une région donnée pour la transformer à son usage mais aussi parce que ce territoire est avant tout une construction mentale, élaborée sur base de réalités descriptibles, pour donner un sens (politique mais aussi symbolique, social, économique, environnemental) à une portion d'espace terrestre.
- 3 A cette construction territoriale est intimement liée ce qu'on pourrait nommer son « imagibilité »³ : la capacité de ce territoire à être représenté, à travers une ou des figures (carto)graphiques qui en expriment des caractéristiques jugées principales et

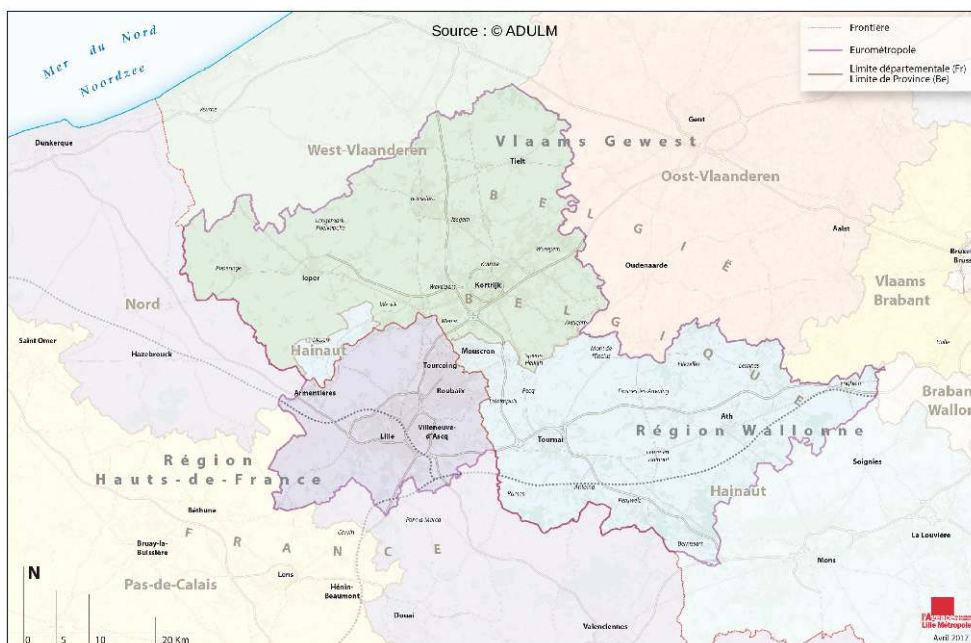
suffisamment saisissables par les acteurs visés. Ceux-ci sont les habitants eux-mêmes mais aussi tout collectif qui doit s'y reconnaître, s'y repérer, s'y référer.

- 4 L'hypothèse méthodologique générale est que l'analyse des représentations d'un territoire nous informe sur la manière dont il est pensé, construit, porté, utilisé. Et en miroir, que des difficultés à le représenter pointent des imprécisions dans sa définition, des ambiguïtés dans sa conception, des tensions dans sa construction.

L'objet de recherche : l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai

- 5 Le territoire qui soulève ces questions est l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai, dont l'imagibilité, la capacité à se représenter de manière lisible et porteuse de sens, est à ce jour assez faible. L'histoire de la formation de cette Eurométropole⁴ (EM) est déjà longue et balisée d'étapes. Elle est complexe à retracer parce qu'elle s'inscrit dans des fils de récit différents selon les acteurs : décentralisation pour certains, conurbation croissante pour d'autres, continuités géographiques ou villes en réseaux. Cependant, aucun récit ne reflète pleinement la situation, notamment aucun ne concorde avec le périmètre du territoire (figure 1).

Figure 1. Carte de l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai (2017).

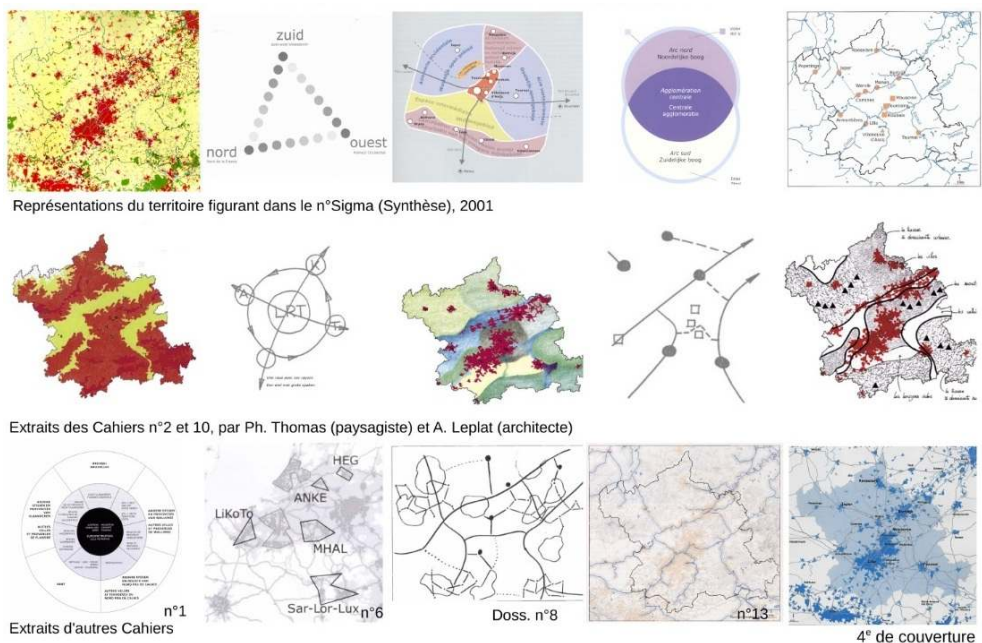


- 6 Il s'agit en effet d'un ensemble de 152 communes, appartenant à deux pays et dépendant de trois Régions : les Hauts de France ; la Wallonie, francophone ; et la Flandre, néerlandophone. Il y a ainsi deux jeux de limites qui traversent ce territoire : l'un est politique, étatique, l'autre est linguistique, culturel, et les deux ne coïncident pas.
- 7 Et le périmètre de l'EM est tout à fait arbitraire : il découle des cinq intercommunales⁵ qui se sont regroupées en 1991, sous une forme d'abord spontanée puis associative, en tant que COPIT (Conférence Permanente Intercommunale Transfrontalière) : la communauté urbaine de Lille (créée en 1966, aujourd'hui dite Métropole Européenne de Lille, organe à responsabilité politique) ; une intercommunale de développement

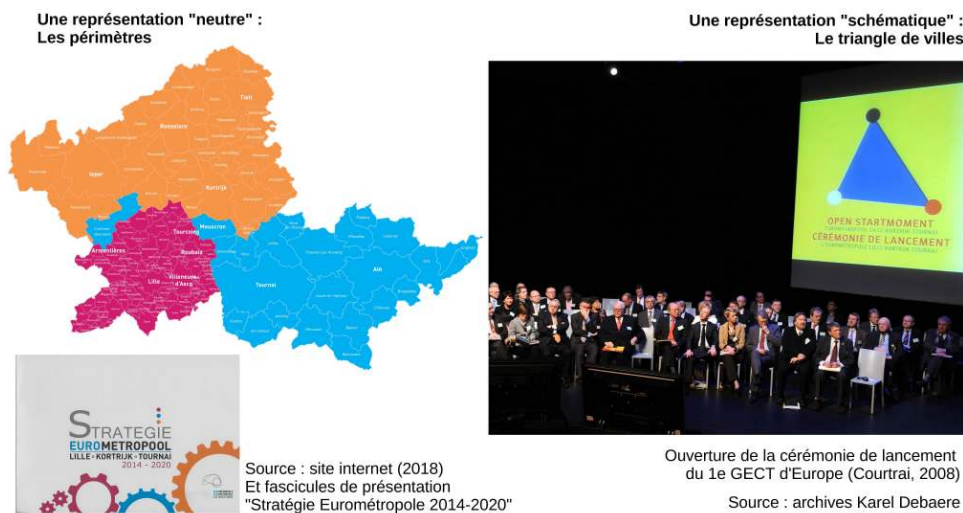
(IDETA) et une intercommunale d'étude et de gestion (IEG) en Wallonie, deux intercommunales de développement en Flandre (Leiedal et WVI). C'est globalement l'addition des communes adhérentes à ces cinq institutions⁶ qui donne son périmètre à l'EM.

- 8 En 2008, la COPIT est devenue le premier GECT (Groupement Européen de Coopération Territoriale), un nouveau statut avec personnalité juridique, fraîchement instauré par l'Europe. Cette instance est aujourd'hui composée de 14 membres, qui la financent⁷ : les 5 intercommunales de départ ; 1 département en France et 2 provinces en Belgique ; 1 Région en France et 3 entités fédérées belges (la Région wallonne, la Communauté francophone⁸ et la Région flamande, qui a fusionné avec sa Communauté en 1980) ; les 2 Etats.
- 9 L'analyse des représentations de l'EM⁹ (produites par ses membres) montre plusieurs liens entre la construction territoriale et son imagibilité, tant comme simple objectif que dans la capacité à y répondre.
- 10 Par exemple, la période COPIT (elle-même ayant eu plusieurs phases de consolidation) a été particulièrement productive en réflexions, débats et publications (figure 2). Notamment une vingtaine de cahiers et de dossiers très documentés, co-financés par des fonds européens¹⁰, ont été le lieu d'une production spatiale non négligeable, testant des configurations graphiques et des contenus variés. En revanche, à partir de 2008, le travail sur l'imagibilité (et la réflexion qui lui est inhérente) chutent fortement, les efforts se concentrant sur la mise en œuvre d'une gouvernance complexe. Ainsi, dès lors que le périmètre est figé par le GECT, la production de représentations de ce qu'il enserre se tarit sensiblement (figure 3).

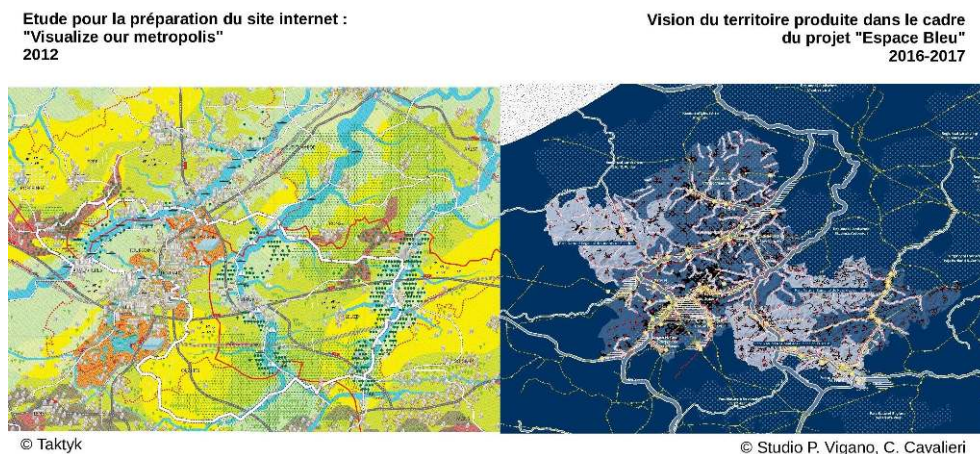
Figure 2. Exemples de la diversité de représentations produites à la période COPIT.



Source : Extraits des Cahiers de l'Atelier Transfrontalier (1998-2005)

Figure 3. Depuis l'instauration du GECT (2008), les images sont neutres et/ou schématiques.

- 11 Mais en outre, elle va se cantonner à quelques familles d'images, très opposées. D'un côté, celles produites en interne sont soit assez neutres (exprimant peu d'enjeux, proches de l'IGN), soit assez schématiques (n'exprimant que des simplismes, comme un triangle de villes). De l'autre, les rares visions projectuelles du territoire, que le GECT a commandées après 2008 à des prestataires externes (Taktyk, Studio Secchi-Viganò), restent trop complexes à ce stade pour que ses propres membres ou d'autres acteurs locaux puissent s'en saisir (figure 4). Cette tension entre modes de représentation était forte lors des workshops d'élaboration du projet de territoire « Espace Bleu »¹¹ (2016-17), les discussions entre protagonistes montrant à quel point ce sont encore de vrais objets de débat.

Figure 4. Représentations de l'Eurométropole par des prestataires extérieurs.

- 12 Il est important de préciser que ces difficultés ne sont pas liées à une complexité qui serait particulièrement inhérente au terrain. D'autres territoires bien loin d'une figure simple (la ville radio-concentrique) se sont construits une lisibilité justement grâce à une « figure de territoire » adéquate à leur situation. La *Randstad* (aux Pays-Bas) par exemple, ou la figure de *Emscher Park* (dans la Ruhr), font partie des études de cas sur lesquelles s'était penché la COPIT en 1998¹², ce qui montre que le besoin sous-jacent de figures territoriales explicites est pressenti depuis longtemps (figure 5).

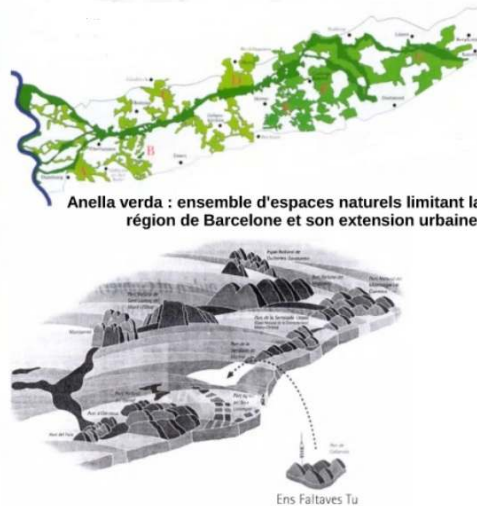
Figure 5. Exemples de « figures de territoire » opératoires relevées par l'Atelier Transfrontalier de la COPIT.

Le cœur vert (Groene Hard) de la Randstad : villes mises en réseau sous forme d'anneau

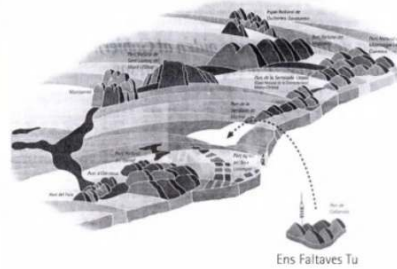


Source : Luiten Eric, *Nouvelles stratégies à l'égard du paysage*, Cahier de l'Atelier transfrontalier n°7, COPIT, 1998, pp.41, 44, 57.

Emscher Park (IBA) : vallée structurant le réinvestissement de ce secteur de la Ruhr



Anella verda : ensemble d'espaces naturels limitant la région de Barcelone et son extension urbaine



Ens Faltaves Tu

Un levier méthodologique : la notion de région comme analyseur

- 13 Le présent article utilise la notion de *région* comme levier, pour entrer dans le vaste corpus de ces représentations, et pour l'organiser en plusieurs questions. Testée dans le cadre d'une participation à un colloque Eurégio¹³, elle s'est en effet révélée être un analyseur efficace, par ses multiples acceptions, mettant à jour plusieurs ambiguïtés dans la définition de ce territoire.
- 14 Les dictionnaires donnent deux sens principaux au mot région. D'un côté, il exprime l'idée de cohérence autour d'un ou plusieurs *faits* régionaux : « [la région est] une portion de territoire délimitée, qui forme une unité constituée soit par sa *situation*, son *climat* ou son *paysage* naturel, soit par son *économie*, son *histoire* et ses *caractères* humains ou ethnologiques »¹⁴. De l'autre, il désigne un échelon institutionnel intermédiaire, la subdivision d'une entité plus grande, souvent jugée nécessaire dans la littérature française¹⁵ : « le pouvoir central a besoin pour s'exercer efficacement de relais géographiques aux échelons moyens et inférieurs de l'espace. Les villes et leurs réseaux ne suffisent pas »¹⁶.
- 15 Un rapide relevé des occurrences du mot région dans le premier document stratégique dont s'est doté ce territoire (2001, cf. infra.) fait apparaître deux expressions spécifiques, utilisées pour le qualifier : *région métropolitaine* ou *métropole tri-régionale* ; alternative qui correspond aux deux sens relevés ci-dessus. Trois axes d'analyse sont alors développés ici, exploitant divers positionnements, pour faire émerger ce qui pose question dans la ou les définitions de ce territoire.
- 16 - Tout d'abord, les approches qui envisagent l'EM comme une région eurométropolitaine, transfrontalière (au premier sens du mot région). Sur quels faits régionaux s'appuient-elles pour rendre lisible la cohérence du territoire considéré ? Pour y répondre, sont analysées des cartes que l'EM a produites pour se caractériser

(ici, uniquement dans la période sous la forme COPIT) et quelques discours associés, à la recherche de ces faits régionaux cohérents.

- 17 - Une deuxième relation ensuite : l'EM comme métropole tri-régionale, au sens où elle s'étend à cheval sur trois entités politiques contiguës. L'analyse porte ici sur la place que les trois Régions donnent à l'Eurométropole dans leurs documents de planification stratégique, et ainsi sur les représentations (graphiques et écrites) qu'elles véhiculent de celle-ci.
- 18 - Enfin, outre ces deux relations assez classiques, l'EM revendique aussi, de plus en plus, un statut d'entre-deux, de territoire « inter-régional ». En effet, son agence se définit depuis 2016 comme « facilitatrice » des interactions entre régions, une entité incitative pour la coopération. Ces enjeux, s'ils sont transfrontaliers, sont aujourd'hui définis et cadrés à l'échelle européenne via les programmes Interreg. Cette troisième hypothèse sera donc examinée par rapport aux modalités de ces dispositifs, de leurs périmètres et attributions spatiales.

Trois hypothèses : région transfrontalière, métropole tri-régionale, « inter-région » métropolitaine

L'Eurométropole comme région transfrontalière

- 19 Considérer le territoire de l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai dans une vision unifiante et rechercher les cohérences qui pourraient justifier ce point de vue – géographiques, paysagères, économique, culturelles, réticulaires – a constitué une approche récurrente des travaux de la COPIT, bien que souvent implicite. Dans le vaste corpus des documents de cette période, particulièrement productive en représentations variées, quelques « coups de sonde » montrent ici sur quels faits dominants cette interprétation a pu s'appuyer.

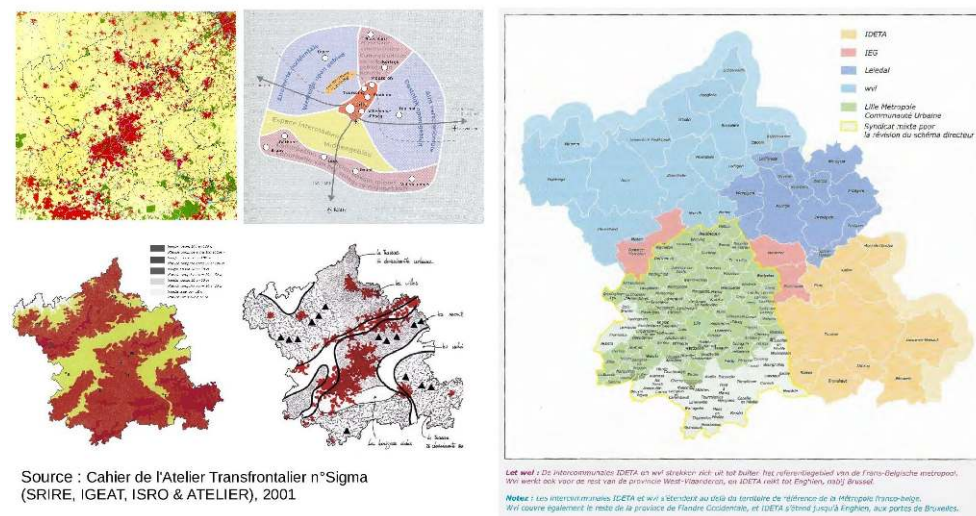
Doc1. « Propositions pour une stratégie pour une métropole transfrontalière », COPIT, 2001

- 20 Ce Cahier de l'Atelier Transfrontalier n°Σ est l'aboutissement d'une phase importante de la COPIT, le projet Grootstad¹⁷ (1998-2001). Ce document de 118 pages d'un texte dense et moyennement illustré, a ensuite fait l'objet d'une version de 25 pages, reformulant légèrement les quatre enjeux et très édulcorée dans son iconographie, ne misant plus que sur des photos (COPIT, 2002).
- 21 Cependant, les cartes de la version complète mettaient en évidence plusieurs « faits régionaux », celui revenant majoritairement étant la conurbation des villes (de Lille à Courtrai en passant par Roubaix, Tourcoing et Mouscron), par la représentation de l'occupation des sols, l'urbanisation en rouge. Celle-ci constitue le fond de la carte de base, présente sur toutes les jaquettes, les avant-propos et les 4^e de couverture.
- 22 En deuxième place dans la récurrence, on trouve un ensemble cartographique issu de travaux de paysage (cf. infra.) qui soulignent notamment : le relief des deux vallées parallèles de la Lys et de l'Escaut (insistant aussi, de ce fait, sur la crête urbanisée entre les deux) ; ou, à l'inverse, un réseau hydrographique plus isotrope, couvrant le périmètre d'un maillage régulier presque réticulaire (en rajoutant même en pointillé, pour compléter la figure, un canal jamais achevé entre Comines et Ypres) ; enfin, une

autre lecture du territoire, également proposée par les paysagistes, est composée de motifs en patchwork, sur une sur une trame à dominante tantôt urbaine, tantôt rurale (Cahier n°2, p. 65).

- 23 Il est important de noter qu'à ce stade, il était encore possible de voir une cohérence entre l'étendue de ces caractères et le périmètre envisagé pour l'EM. Le cadrage utilisé offre même une forme de symétrie assez stable visuellement, entre l'ouest et l'est d'un axe morphologique dense (orienté plutôt nord-sud). La légende d'une dernière carte, qui termine le document en répertoriant toutes les communes du « territoire de référence de l'EM », souligne en fait ce qui rend cela possible (figure 6) : elle indique que les périmètres de IDETA et WVI n'y sont pas intégralement repris ; tandis que côté français, à l'inverse, le territoire concerné va au-delà de la Communauté urbaine de Lille¹⁸. Cette possibilité, à l'époque, de distinguer les périmètres des intercommunales de celui de l'EM était visiblement un facteur facilitant la construction de figures de territoire¹⁹.

Figure 6 a-b. Figures du territoire en rapport avec son périmètre, dans la « Proposition de stratégie pour une métropole transfrontalière » (2001).



- 24 S'il ressort donc d'une majorité de ces documents graphiques que le fait régional principalement unifiant serait la forme de sa métropolisation, en colonne vertébrale transfrontalière, celui-ci ne correspond néanmoins qu'à une partie du territoire (mise en valeur par un périmètre *ad hoc*), le reste pouvant y résister. C'est ce qui ressort d'un autre cahier très diffusé de la COPIT, celui commandé au paysagiste ; et c'est aussi ce qui transparaît d'un autre point de vue, celui d'un partenaire qui serait, de ce fait, « métropolisé ».

Docs2. Portrait du paysage et Motifs du paysage, Ph. Thomas (paysagiste) et A. Leplat (arch.)

- 25 Dans ces Cahiers²⁰, les auteurs développent, en « deuxième hypothèse », un territoire basé sur une diversité de « motifs » (les villes, les vallées, les monts, les carrières, les horizons vides) posés sur une « trame », qui entremêle deux « dominantes », soit rurale soit urbaine (figure 2). Une analyse des usages du mot « région » dans le texte fait bien émerger la recherche d'éléments de cohésion, unifiants. Mais ils ne relèvent qu'un seul

fait global, qui reflète « l'identité d'une région de part et d'autre de la frontière » : c'est une « tradition de proximité, de complicité de la ville et de la campagne, du mélange des activités qui fait qu'aujourd'hui elles ne s'ignorent ni ne s'opposent, mais s'assemblent en des formes variées, jusqu'à l'insolite » (*ibidem*, n° 2, p. 27). Un tissu mixant finement urbanisation et agriculture serait donc ici le caractère dominant de ce territoire.

- 26 Sous le terme « région », ce texte désigne plutôt une quantité de sous-territoires, qui se différencient graphiquement : les Weppes, le Ferrain, etc. Ce sont là, disent les auteurs, « des unités homogènes de paysage (...) où l'on peut trouver la convergence d'un certain nombre de facteurs et une explication des formes observées par des raisons géographiques, historiques ou culturelles. » (*ibidem*, p. 59).
- 27 Dans leur démarche, l'idée de région se positionne donc à une échelle beaucoup plus petite, interne au territoire de l'EM, et celui-ci se définit comme une somme d'images. Ils nuancent ainsi la vision forte, précédemment identifiée, d'une région métropolitaine basée sur une agglomération centrale dense, en insistant plutôt sur une trame définie par les espaces ouverts : « il s'agit de cette campagne faite d'un mélange d'arbres, de champs, de prairies, de maisons et d'usines, qui se densifie au contact des villes. (...) C'est comme un bocage en pixels, une structure dispersée, une organisation en semis » (*ibidem*, p. 71). Cette approche minimise l'idée de métropolisation (au sens de territoires sous la sphère d'influence d'une agglomération attractive), et mise sur une image en patchwork.

Doc3. Plan stratégique de coopération transfrontalière, Prov. Flandre Occidentale (2002)

- 28 Un dernier coup de sonde, cette fois du côté d'un partenaire susceptible de subir la « métropolisation », met aussi à jour une posture mitigée par rapport à l'idée d'une grande « région métropolitaine ».
- 29 Cet acteur, la province de Flandre Occidentale (WV), peut pourtant se targuer d'être à la fois précurseur et moteur de la coopération transfrontalière, en ayant par exemple conclu un protocole d'accord dès 1989 avec le département du Nord, ou en étant le seul acteur de son niveau financièrement impliqué dans le programme Grootstad. Mais en parallèle à ces travaux, la province commande à un universitaire un bilan de 10 années de coopération²¹ (2001), puis publie sur cette base son propre plan stratégique de coopération transfrontalière (2002). Celui-ci ne comporte strictement aucune carte, aucune représentation globale de l'EM comme territoire physique, mais uniquement des photos, qui soulignent : les investissements culturels, touristiques et environnementaux communs, les efforts linguistiques mutuels, la mobilité domicile-travail, les paysages et les liens ferroviaires transfrontaliers.
- 30 Cette non-représentation du territoire se comprend, à la lecture du texte, comme le résultat du dilemme auquel la province fait face. D'un côté, elle a très tôt conscience de la polarisation croissante de Lille, avec comme déclencheur, son accessibilité qui se multiplie dans les années 1990 (gare TGV et Euro-Tunnel). Elle se positionne donc pour faire partie de ce territoire et profiter de cette métropolisation inéluctable, au risque de disparaître de la carte. De l'autre, elle met clairement à plat les écueils rencontrés dans les expériences de coopération avec les Français. Il en découle une certaine méfiance, qui se conjugue aux injonctions du niveau Régional pour la protection de l'identité flamande (cf. ci-dessous).

- 31 Le résultat est ici le refus assez explicite du processus d'intégration, et donc, de construction d'une « grande région métropolitaine », au profit d'une collaboration, de partenariats entre entités distinctes et équivalentes en pouvoir décisionnaire. Un positionnement qui évoque donc plutôt la deuxième appellation forte du document stratégique de la COPIT, la « métropole tri-régionale ».

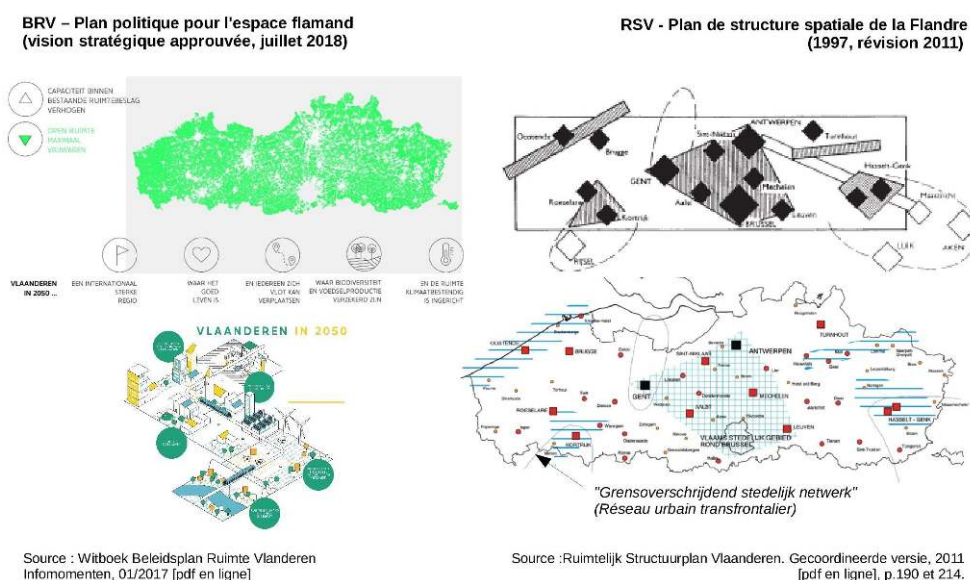
L'Eurométropole dans les visions stratégiques Régionales

- 32 Comment se définit l'EM vue de l'extérieur et, en particulier, quelle place lui est attribuée par les Régions (au sens cette fois d'institutions) dans lesquelles elle s'inscrit, à chaque fois partiellement ? Les rapports entre l'EM et ces Régions sont complexes²², car elles sont à la fois surplombantes et, à la fois, elles-mêmes membres du GECT. Quel rôle accordent-elles à l'Eurométropole dans la « vision » de leur propre territoire ? Cette question est à nouveau abordée ici à travers un corpus restreint : les documents de planification régionale (sachant qu'ils sont tous actuellement en train d'évoluer), en ciblant uniquement ce qu'ils accordent comme place au transfrontalier.

Doc1. Flandres - RSV et BRV²³

- 33 Si la vision stratégique du second a été récemment approuvée (juillet 2018), c'est dans le précédent que l'on trouvait des représentations d'une *structure* spatiale du territoire. Elle était basée sur la différenciation entre des espaces ouverts (à défendre) et un réseau de villes, appelé le Losange Flamand (Vlaamse Ruit). Bruxelles en était un sommet (bien que le RSV ne s'y applique pas), tandis que Courtrai n'en faisait pas partie : certaines cartes « périphérisaient » même cette ville, par un léger arc de cercle l'orientant vers la France (figure 7).

Figure 7. Représentation du territoire de l'Eurométropole dans les figures de planification régionale (Flandres).



- 34 Dans le BRV, plus rien n'est représenté de l'extérieur de la Région ; et en interne, aucun système de pôles, axes ou autres armatures hiérarchiques ne se distingue ; l'entièreté régionale est une même matière verte, qui n'indique plus l'artificialisation des sols

qu'en pourcentage. Toutes les images élaborées sont des vues en axonométrie d'échantillons de territoires, tous mixtes : s'y enchevêtrent réseaux ferrés, champs, immeubles de bureaux, maisons, usines, arbres, un cirque, un château d'eau, etc. L'enjeu central du BRV est de lutter contre la consommation de foncier (agricole ou naturel) ; et les outils proposés sont la densification des autres espaces, la réutilisation de l'existant, la mixité programmatique, l'occupation temporaire. Il prône de concentrer les équipements sur des « points de mobilité », pas sur des villes.

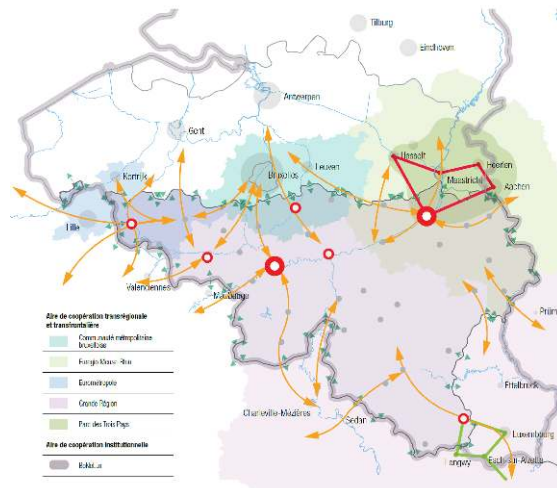
- 35 En parallèle, on sait que la Région a historiquement mis l'accent sur une protection identitaire : elle lutte depuis plus de deux générations pour effacer l'usage du français dans son périmètre Régional, et elle met de grands moyens pour inciter la population flamande à investir la Région Bruxelles-Capitale. Dans ce contexte, il est peu cohérent pour elle de soutenir la construction d'un nouveau territoire « bilingue » où, à nouveau, le français dominerait.
- 36 On peut déduire de cette double observation que l'idée de conforter une « métropole » n'est ni dans le vocabulaire ni à l'agenda de la Région flamande, et encore moins si elle est « transfrontalière ». Pourtant, la problématique majeure sur laquelle le BRV a choisi de se centrer (le manque d'espace), pourrait l'amener à prendre ses voisins en compte. En effet, en pratique, des habitants investissent déjà des communes wallonnes moins sourcilieuses sur le pavillonnaire, des entreprises s'installent déjà dans des zones d'activités wallonnes, moins contraignantes, etc. Mais graphiquement, aucun flux ne rentre ni ne sort du périmètre flamand : tout se passe en interne.

Docs2. Wallonie – SDER²⁴ et SDT²⁵

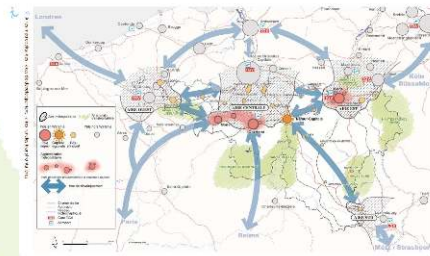
- 37 La révision du premier plan (2013) n'a pas été approuvée et l'élaboration du second est en cours, mais les deux documents ont en commun, à l'inverse des précédents, de représenter le transfrontalier de manière précise et même, de lui donner un rôle primordial dans la structure Régionale. En effet, ils font le constat explicite d'une « absence de réelle métropole en Wallonie » et, au contraire, de « la présence de métropoles voisines » (Bruxelles, Lille, Luxembourg, et le triangle Liège-Maastricht-Aachen). Les deux schémas sont charpentés par une « dorsale » urbanisée qui s'accroche fermement à ces polarités extérieures. Ils opèrent ainsi une sorte d'inversion métropolitaine type *randstad*, où on insiste sur de grands territoires « verts » et des bandes structurantes (« les réseaux trans-européens de transport »), reliant des métropoles transfrontalières. Le SDT a fait le choix de « métropoliser » plus fortement Liège et Charleroi mais on y retrouve, bien qu'un peu dilué graphiquement, « les pôles extérieurs à la Wallonie », les flèches d'ancrage et la dorsale wallonne structurante (figure 8). A une échelle plus fine, exploiter la situation « d'euro-corridor » entre Lille et Bruxelles, est aussi une des postures adoptées par la Wallonie Picarde²⁶, contre le danger de n'être que la « banlieue » verdoyante, agréable à habiter, des métropoles proches. Il n'y a en fait que dans le schéma wallon que l'idée d'une Eurométropole forte est compatible, voire souhaitable.

Figure 8. Représentation du territoire de l'Eurométropole dans les figures de planification régionale (Wallonie).

SDT – Schéma de développement du Territoire
(version approuvée en juillet 2018)



SDER – Schéma de développement de l'espace régional (projet adopté en nov. 2013)



Source : SDER, Une vision pour le territoire wallon [pdf en ligne], p.67.

Source : Schéma de Développement du Territoire
Projet adopté par le gouvernement en juillet 2018, puis à
l'enquête publique [pdf en ligne], p.31.

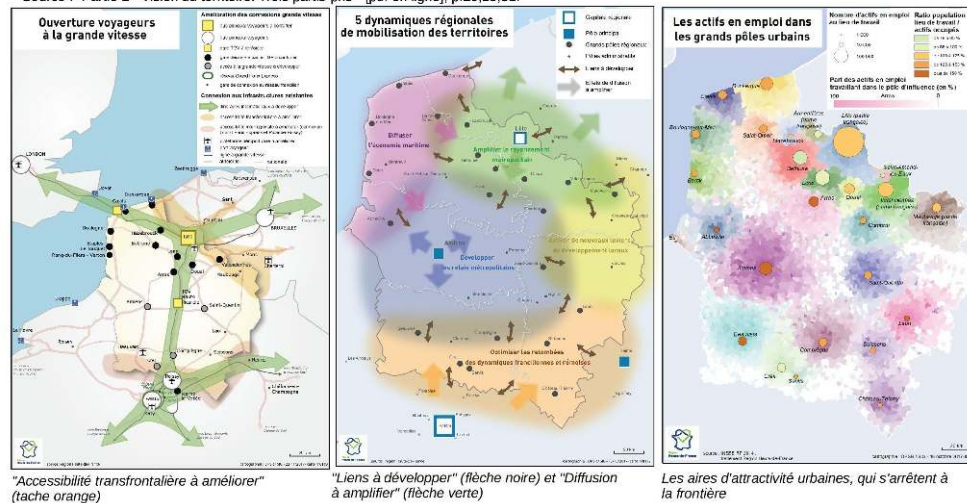
Doc3. France - Le SRADDET

- 38 En effet, côté français, les travaux préparatoires du schéma de la nouvelle Région Hauts de France pointaient la même situation délicate (mais cette fois entre Paris, Londres et Bruxelles) avec le risque d'en être l'arrière-pays, exploité par l'attractivité de ces voisins²⁷. En revanche, ce schéma ne peut trop insister sur le développement d'une grande Région métropolitaine lilloise²⁸ car l'enjeu de base imposé à tous les SRADDET est « l'équilibre et l'égalité des territoires » et le désenclavement des territoires ruraux. *A fortiori* ici, deux anciennes Régions qui souhaitent fusionner dans un respect mutuel visent à ménager les équilibres²⁹, entre Lille et Amiens et plus largement, dans un système interne de « villes structurantes et moyennes » (Dunkerque, Compiègne, Valenciennes, Arras, Maubeuge, le bassin minier, etc.). Les représentations régionales produites à ce stade³⁰ cherchent donc plutôt à figurer des armatures internes. A part celles du réseau de TGV et du réseau de logistique, les cartes ne représentent rien de spécifique au droit du transfrontalier : dans les franges extérieures, en couleurs floutées, deux petits points évoquent Tournai et Courtrai, mais jamais l'EM et son périmètre ne sont mentionnés (figure 9).

Figure 9. Représentation du territoire de l'Eurométropole dans les figures de planification régionale (Hauts de France).

SRADDET – Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires
(Rapport d'étape adopté, nov. 2017)

Source : "Partie 2 - Vision du territoire. Trois partis-pris" [pdf en ligne], p.20,28,32.



- 39 Dans le texte la Région exprime un « parti-pris » pour se positionner « avec nos voisinages européens »³¹. Elle a confié ce volet au pilotage de la MEL, pour qu'il soit étroitement lié à son Schéma de Coopération Transfrontalière, un autre document imposé par une nouvelle loi française (MAPTAM, 2014) aux métropoles limitrophes d'un état étranger (Lille, Strasbourg et Nice). Et la MEL a confié la coordination de l'élaboration de ce document à l'ADULM³². Dans les quatre dimensions du transfrontalier qui ont été tôt identifiées³³, celle-ci va mettre l'accent sur celles que justement ne traite pas l'EM, par souci de complémentarité entre « feuilles de route ». A la demande justement du groupe de travail réuni pour le SCT, l'agence a produit une nouvelle carte dite des « 4 Régions » (3 belges et les HDF). Originale dans son cadrage, elle dévoile une symétrie en km² et une forte asymétrie en réseau de villes ; mais elle non plus ne mentionne pas l'EM, un objet territorial hybride, difficile à faire figurer parmi les Etats, provinces et départements (figure 10).

Figure 10. « Carte des quatre régions » (2017).



Source : Séminaire technique Planification transfrontalière
Synthèse par l'ADULM, sept. 2017 [pdf en ligne], pp. 46-17

L'Eurométropole comme inter-région

- 40 C'est pourquoi on en arrive à envisager plutôt, en troisième lieu, l'Eurométropole dans son « inter-territorialité » – comme entre-deux spatial et entité *ad hoc* destinée aux coopérations territoriales transfrontalières. Cela s'inscrit dans une hypothèse que des géographes aujourd'hui considèrent essentielle : « l'organisation politique des territoires est devant un nouveau devoir, celui de l'inter-territorialité, qui la conduira à consacrer davantage d'efforts à ce qui se décide, se construit, se règle, se gère entre territoires qu'à l'intérieur de chacun d'eux pour lui-même » (Vanier, 2008, p. 6).
- 41 En 2016, l'EM a réorienté ses enjeux vers l'idée de « faire travailler ensemble les forces vives françaises et belges du territoire : élus politiques, institutionnels, services publiques et société civile (chefs d'entreprises, associatifs, syndicats, étudiants, artistes, etc.) »³⁴, et l'Agence s'est donné « pour mission de tisser des liens, de créer des ponts entre les forces vives de l'Eurométropole (...) et favoriser le rapprochement entre les acteurs »³⁵. Aux « coordinateurs » des différents axes, on a adjoint le qualificatif de « facilitateurs » depuis le rapport d'activités 2017³⁶.
- 42 L'EM pourrait être ainsi un « inter-territoire » précurseur, testant des modalités neuves qui seraient aujourd'hui indispensables : d'un côté, pour encadrer des pratiques qui elles, sont déjà fort inter-territorialisées (économie, mobilité, multi-résidentialité, métissage culturel, etc.) (*ibidem*, p. 3) ; de l'autre, pour rendre possible la durabilité, aucun territoire ne pouvant y prétendre sur les seules ressources de son périmètre (*ibidem*, p. 64).

- 43 Cependant, l'hypothèse de l'inter-territorialité pose elle-aussi des questions de représentation au sens large, de périmètres, d'échelles et de structure interne. Lieu de liens, ou lien entre lieux, un « inter-territoire » est par définition difficile à appréhender spatialement. Les programmes européens Interreg, qui encadrent la coopération transfrontalière, sont certainement ceux qui affichent les ambitions les plus proches de ces enjeux. Ils peinent pourtant à intégrer l'EM dans leurs schémas, tout en devenant incontournables dans le paysage du financement de projets.
- 44 G. Hamez posait dans sa thèse (2004) que la coopération transfrontalière pouvait découler de deux dynamiques opposées. La première exploite les ressemblances de part et d'autre : c'est par l'existence de caractères communs qu'on gagne en visibilité et en légitimité. La seconde exploite les différences : c'est l'existence de disparités qui provoque les flux, l'attractivité de l'un vers l'autre, et vice-versa pour d'autres flux.
- 45 Pour ce territoire frontalier particulier, il a démontré que c'est la deuxième force de coopération, par *complémentarité*, qui a toujours prévalu, et que l'ouverture des frontières y a en fait *diminué* les motifs de coopération (*ibidem*, pp. 462-464) parce que, à cette échelle, elle a lissé les différences (alors qu'il mesure une augmentation de la coopération, à échelle nationale). Il relevait là un effet assez opposé aux bénéfices attendus de l'inter-territorialité : « *Alors que les relations traditionnelles portent sur la dissymétrie entre les espaces et les secteurs, (...) les programmes Interreg favorisent et subventionnent les contacts symétriques. Il ne s'agit plus de chercher de l'autre côté de la frontière des produits et services en jouant sur les avantages comparatifs, mais de trouver des partenaires. Le changement d'optique est radical* » (Hamez, p. 49).
- 46 Par ailleurs, il avait aussi déjà mis en évidence l'importance de l'échelle des territoires concernés comme facteur déterminant de l'efficacité (ou non) d'un périmètre déclaré de coopération, en soulignant la forte dissymétrie entre France et Belgique des périmètres des territoires éligibles aux financements Interreg³⁷. Ainsi, Gand n'était pas jugé légitime à cette coopération (à 60 km de Lille), contrairement par exemple à Soissons, pourtant bien plus proche de Paris que de la frontière.
- 47 Cette incongruité a été atténuée à partir de l'Interreg IV, par l'ajout des « territoires adjacents » aux territoires éligibles. Mais en parallèle, on n'a jamais recadré la coopération à des échelles plus restreintes : les périmètres n'ont fait que s'élargir depuis. Aujourd'hui, le niveau d'Interreg le plus local (A) favorise des projets entre partenaires qui couvrent un périmètre beaucoup plus large que celui de l'Eurométropole. Tandis que des programmes de coopération qui seraient cohérents à l'échelle eurométropolitaine (comme une chaîne de télévision d'information locale, mais transfrontalière) sont devenus trop ponctuels pour les InterregA, sans que d'autres programmes à échelle plus fine ne prennent le relais.
- 48 Cependant, l'EM ne peut pas non plus se prévaloir de faire de la coopération « en interne ». Ce n'est pas ici une question de taille (puisque Interreg avait financé une part importante des travaux de la COPIT) mais uniquement de définition territoriale : depuis son passage au statut de GECT (2008), elle n'apparaît que comme un seul acteur – et non comme une région transfrontalière dont les composantes collaborent. Ce fonctionnement n'est pas éligible en lui-même à un soutien de coopération, bien qu'il compose avec les mêmes complexités transfrontalières que tout autre projet bi-national et tri-régional.

- 49 L'EM a bien sûr la possibilité de s'adresser aux financements Interreg pour développer des projets. Mais comme n'importe quelle équipe du territoire (de chercheurs, de collectivités locales, etc.), elle a plus de chance d'en obtenir en proposant une coopération avec un autre partenaire bien éloigné, alors qu'elle peine à financer ses actions en interne ; et elle doit être très sélective dans ses demandes, alors qu'une construction territoriale efficace devrait plutôt s'appuyer sur une multiplicité de thèmes.
- 50 Enfin, outre cette ambivalence entre coopération interne ou externe, l'EM se retrouve confrontée à d'autres « paradoxes » scalaires, typiques de l'inter-territorialité, les acteurs n'étant plus dans la situation univoque de l'organisation hiérarchisée : le programme Interreg en est un révélateur, à nouveau, puisque sur certains financements, les trois Régions (par ailleurs membres de l'EM), se retrouvent parfois en concurrence avec elle.
- 51 Ainsi, les formes d'inter-territorialité qui s'esquisseraient à l'Eurométropole, se retrouvent souvent en porte-à-faux avec les caractéristiques de la seule instance actuellement conçue pour gérer ces situations. Et à l'inverse, les spécificités de l'EM n'ont pas encore percolé dans les modalités d'appels d'offre, ou les critères d'évaluation d'Interreg, bien que les Régions en soient aussi les autorités de gestion.

Conclusion : Une figure territoriale minorée : la frontière à trois branches

- 52 En synthèse, il ressort des ambiguïtés relevées que l'EM est bien tiraillée entre des positionnements assez opposés, et des acceptions diverses de la notion de région. D'un côté, elle cherche à se construire comme *une* entité régionale pluri-culturelle, pour les besoins de visibilité et d'attractivité qui poussent toutes les villes à la métropolisation. Elle a pour cela quelques « faits régionaux » à invoquer, que ce soit la conurbation (fait majeur sous la COPIT), les continuités de la géographie (fait majeur pour la construction de « l'Espace Bleu »), un même rapport de porosité ville-campagne (relevé par les paysagistes), une histoire commune, etc. Mais son périmètre, sa délimitation (la « définition extensive »), ne correspond à aucune de ces caractéristiques internes (la « définition intensive »).
- 53 D'un autre côté elle est couramment ramenée à s'envisager comme une somme de territoires, la « métropole tri-régionale », une mosaïque de fragments juxtaposés qui doivent être considérés comme égaux. Mais pour y arriver, d'autres déséquilibres ont été engendrés : le partage du budget pour moitié entre France et Belgique survalorise la contribution de la MEL ; la superficie augmentée a intégré des territoires peu concernés par le transfrontalier, de même que le principe d'associer toutes les communes d'une inter-communalité amène l'EM aux portes de Bruxelles. Si l'EM est ainsi mieux acceptée en interne, par des acteurs locaux souvent pris dans leurs propres logiques, cette structure-là est cependant moins lisible de l'extérieur, et son travail intrinsèque de coopération transfrontalière est faiblement reconnu.
- 54 Ces deux premières hypothèses examinées ont ainsi fait émerger des écueils dans les représentations, que ce soit de cohérence spatiale, de compatibilité entre schémas, de concurrence entre voisins ou de reconnaissance parmi d'autres institutions. Pour la troisième hypothèse, il n'y a même aucune représentation spatiale qui ait été tentée.

Reconnaissons qu'elle serait ardue et que la plupart des travaux portant sur l'inter-territorialité évitent de s'y confronter (sauf en schémas), bien que la nécessité d'y travailler soit relevée³⁸. En filigrane, il faut sans doute y distinguer une question plus large, celle de la représentativité : les structures (ou des élus) qui porteraient des enjeux de l'inter-territorialité sont trop peu visibles par rapport à celles ou ceux qui confortent les identités.

- 55 On pourrait néanmoins reconnaître l'importance d'une figure de territoire, en s'appuyant sur le fait que des complémentarités sont utiles en coopération, qu'une différence de potentiel crée des échanges et que ces diverses dynamiques (économique, culturelle, écologique, etc) en seraient la caractéristique principale. Si on écarte donc les limites extérieures (qui ne correspondent à rien) ou les continuités hydrographiques (qui structurent en fait tous les territoires), il reste bien un « fait régional » commun qui articule ces entités distinctes, mais il est en fait toujours estompé, car il n'est justement pas *unifiant* : ce sont les lieux de différentiel, de fracture. Les frontières *internes* de l'Eurométropole – en forme d'hélice à trois branches – sont peut-être ce qui structure de la manière la plus opératoire, à la fois le spécifique et le potentiel de ce territoire.

BIBLIOGRAPHIE

- AMILHAT SZARY A.-L., FOURNY M.-C. (2006), *Après les frontières, avec la frontière. Nouvelles dynamiques transfrontalières en Europe*, La Tour d'Aigues, éd. de l'Aube.
- BAUELLE G., GUY C. & MERENNE-SCHOUMAKER B. (2011), *Le développement territorial en Europe, Concepts, enjeux et débats*, Presses universitaires de Rennes, 281 p.
- CHAPEL E. (2010), *L'œil raisonné. L'invention de l'urbanisme par la carte*, Genève, MétisPresses.
- COLOMB C., DÜHR S. & NADIN V. (2010), *European Spatial Planning and territorial cooperation*, N.Y, London, Routledge Ed.
- COPIT (dir.) (2002), *Stratégie pour une métropole transfrontalière*, éd. resp. COPIT, 24 p.
- DEBAERE K. (coord.) (2018), *Le parc bleu de l'Eurométropole*, édition Agence de l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai.
- DEBARBIEUX B., LARDON S. (dir.) (2003), *Les figures du projet territorial*, éd. de l'Aube/Datar, 269 p.
- DEVISME L. (2015), « Figures urbanistiques en régime prospectif. Pour une critique des pouvoirs de l'évocation », *Articulo*, 7, <https://articulo.revues.org/2731>.
- DÜHR S. (2007), *The Visual Language of Spatial Planning. Exploring cartographic representations for spatial planning in Europe*, New York, Routledge Ed.
- GROSJEAN B. (2011), « Observations en milieu transfrontalier. La grande échelle dans les ateliers d'architecture », in LOUGUET P. (dir.), *Inventer les futurs de la métropole lilloise : échelles, modèles et scénarios. Une métropole transfrontalière en projet(s)*, Lausanne, In Folio, pp. 107-122.

- GROSJEAN B. (2016), « Modèles implicites et figures imposées de la 'forme urbaine'. Une comparaison des SCoT de Montpellier, de Nantes-St-Nazaire, des SD de Bordeaux et de Lille », in TERADE A. (dir.), *Architectures urbaines et architectures du mouvement. Tome 2*, Paris, éd. Recherches, pp. 309-322.
- GROSJEAN B. (2017), « Les 'figures territoriales' que recouvre la métropole horizontale. Analyse comparative des contributions au Symposium Latsis de l'EPFL », in *La plaine, le plat, le plan, Cahiers thématiques n°17*, Ed. Ensapl & Maison des Sciences de l'Homme, pp. 51-65.
- HAMEZ G. (2004), *Du transfrontalier au transnational : approche géographique : l'exemple de la frontière franco-belge*, Thèse de doctorat en Géographie, Université Paris I.
- LENTACKER F. (1973), *La frontière franco-belge. Étude géographique des effets d'une frontière internationale sur la vie de relations*, Thèse de doctorat Université de Lille III., 656 p.
- LUSSAULT M. (2003), « L'espace avec les images », in DEBARBIEUX B., LARDON S., *Figures du projet territorial*, La Tour d'Aigues, éd. l'Aube, pp. 29-60.
- LYNCH K. (1960), *The Image of the City*, Harvard-MIT Joint Center for Urban Studies Series.
- MAGNAGHI A. (2014), *La biorégion urbaine. Petit traité sur le territoire bien commun*, Paris, éd. Eterotopia France.
- MOT (2007), *Atlas de la coopération transfrontalière : dynamiques transfrontalières et projets de territoires*, Paris, Mission Opérationnelle Transfrontalière.
- PERKMANN M. (2007), « Construction of New Territorial Scales: A Framework and Case Study of the EUREGIO Cross-border Region », *Regional Studies*, 41, 2, pp. 253-266.
- PERRIN T. (2011), « L'institutionnalisation de la coopération transfrontalière en Europe », in DURAND M.-F., LEQUESNE C., *Ceriscope. Les Frontières*, CERI/Presses de Science Po, <http://ceriscope.sciences-po.fr>.
- REITER B., MOINE A. (2003), *Entre Rhin et Jura, des espaces transfrontaliers où émergent des dissymétries spatiales*, <http://mappemonde.mgm.fr/num5/articles/art05101.pdf>.
- SÖDERSTRÖM O. (2001), *Des images pour agir. Le visuel en urbanisme*, Lausanne, éd. Payot.
- VANIER Martin (2010), *Le pouvoir des territoires. Essai sur l'interterritorialité*, Paris, Ed. Anthropos, 2^e éd., 186 p.
- VIGANO Paola (2012), « Territoires conceptuels », in *Les territoires de l'urbanisme. Le projet comme producteur de connaissance*, Genève, MetisPresses, pp. 21-124.

Corpus d'analyse graphique

- Les Cahiers de l'Atelier Transfrontalier, 1^{ère} série (1998-2001),
Ed. resp. Jef Van Staeyen, COPIT. Financement européen Terra DG16.
- Cahier n° 1 - Concurrence et complémentarité économiques, 4 rapports introductifs*
Cahier 2 - Portrait du paysage - Philippe Thomas et Anne Leplat
Cahier 3 - Métropolisation transfrontalière : perception, attentes, orientations - TETRA
Cahier 4 - La gestion des ressources en eau - Cathy Denimal
Cahier 5 - Portrait économique - François Milléquant et Hassan EL Asraoui
Cahier 6 - Mobilité et accessibilité - TRITEL & CETE
Cahier 7 - Nouvelles stratégies à l'égard du paysage - Eric Luiten
Cahier 8 - La métropole transfrontalière en questions : ce qu'en pensent les secrétaires communaux TETRA
Cahier 10 - Les motifs du paysage - Philippe Thomas et Anne Leplat
Cahier 12 - Une métropole en réseau Bruno Sinn - Christian Vandermotten - Louis Albrechts

Cahier 14 - Le décloisonnement frontalier du marché de l'emploi WES

Cahier 16 - Atlas de l'équipement culturel de la métropole franco-belge - ADULM

Cahier Σ - Proposition de Stratégie pour une métropole transfrontalière SPIRE + IGEAT + ISRO & Atelier

Les Cahiers de l'Atelier Transfrontalier, 2e série (2003-2005),

Ed. resp. Jef Van Staeyen, COPIT. Financement InterReg IIIA.

Cahier 9 - Le multilinguisme dans la métropole franco-belge - Piet Desmet, Lea Vermeire, Carine Reuvers

Cahier 11 - Techniques de rétention des eaux de pluie - SAFEGE, Jean Vauthier

Cahier 13 - Un maillage bleu métropolitain - WVI (West Vlaamse Intercommunale) & LMCU (Lille métropole Communauté urbaine)

Cahier 15 - Émulation. A ménager et gérer des zones d'activités de qualité dans la métropole franco-belge.

Visions et expériences de part et d'autre de la frontière

Documents de planification régionale en Flandres

<https://rsv.ruimtevlaanderen.be/RSV/Informatie/Over-het-RSV/Downloads>

<https://www.ruimtevlaanderen.be/NL/Beleid/Beleidsontwikkeling/Beleidsplan-Ruimte-Vlaanderen/Publicaties-BRV>

Documents de planification régionale en Wallonie

https://www.wallonie.be/sites/wallonie/files/publications/sder_complet.pdf

<http://lampspw.wallonie.be/dgo4/tinymvc/apps/amenagement/views/documents/amenagement/regional/sdt/projet-sdt-FR.pdf>

Documents de planification régionale en Hauts de France

<http://sraddet.participons.net/>

« La vision régionale », document à télécharger : [parti_pris_1_2 et 3.pdf](#)

NOTES

1. Habilitation à Diriger les Recherches en cours de préparation (soutenance prévue automne 2019).

2. "The conceptualisation of the territory through spatial images is an integral part of spatial planning", in DUHR Stefanie, *The Visual Language of Spatial Planning. Exploring cartographic representations for spatial planning in Europe*, New York, Routledge Ed., 2007, p. 1.

3. Définition extrapolée pour l'échelle territoriale à partir des travaux de Kevin LYNCH (1960) pour l'échelle urbaine : *The image of the city*, Harvard-MIT Joint Center for Urban Studies Series.

4. A distinguer de l'Eurométropole de Strasbourg, qui est une "communauté urbaine", soit un EPCI (Établissement Public de Coopération Inter-communale) a priori de plus de 500 000 habitants. Elle ne comprend donc que des communes françaises. L'équivalent à Lille s'est nommé MEL (Métropole européenne de Lille).

5. Ces partenaires ont commencé par cartographier des données disponibles à échelle des arrondissements (belges). Ainsi le premier périmètre (cf. figure 6) correspond côté belge à ceux de Ypres, Roeselaere, Kortrijk, Mouscron et Tournai. Une deuxième série d'études (2003-2005) y inclura en outre les arrondissements de Tiel et de Ath.

6. Avec des nuances : en Flandre, tout le périmètre de WVI n'est pas repris (il couvre 7 arrondissements en tout) ; en France, le périmètre a évolué en fonction des travaux de révision du SDAU après 2001 (il concernait d'abord "l'arrondissement de Lille", puis "le territoire du SCoT", pour finir par coïncider avec le périmètre de la MEL).

7. A parts égales entre les 4 membres français (50 %) et les 10 belges (50 %). Son mode de gouvernance s'appuie (depuis 2016) sur 6 instances de concertation : la Présidence (tournante),

l'Assemblée, le Bureau, l'Agence transfrontalière, les Groupes de Travail Thématiques (ou Forum) et la Conférence des maires et des bourgmestres.

8. Aujourd'hui dénommée "Fédération Wallonie-Bruxelles".

9. Travail en cours (cf. supra.).

10. D'abord le programme Terra de la DG16, puis un Interreg 2003-2005.

11. Cf. <http://fr.eurometropolis.eu/nos-actions/espace-bleu/productions-resultats.html>.

12. LUITEN Eric, "Nouvelles stratégies à l'égard du paysage", *Les Cahiers de l'Atelier transfrontalier* n°7, éd. resp. COPIT, octobre 2000.

13. Conférence finale Jean Monnet, programme de recherche EUREGIO (coord. IAUL, université de Lille), Lyliad, 26-28 juin 2017, <http://euregio.univ-lille1.fr>.

14. "Région", lexicographie, Centre National de ressources Textuelles et Lexicales [en ligne].

15. Les trois Régions en Belgique ne sont pas des "relais" à plus petite échelle d'un "pouvoir central" mais des entités fédérées formant l'Etat (3 Régions et 3 Communautés, qui ne coïncident pas dans leurs périmètres).

16. LUSSAULT Michel, LEVY Jacques (dir.), "Région", *Dictionnaire de la Géographie et de l'Espace des Sociétés*, Paris, éd. Belin, 2003, pp. 773-775.

17. Monté par l'ADULM (Agence de Développement et d'Urbanisme de Lille-Métropole) et co-financé par l'Union Européenne (Terra, Régio DG), les cinq intercommunales de la COPIT et trois partenaires belges supplémentaires (les deux Régions et la province de Flandre Occidentale).

18. Il englobait à l'époque le territoire dit de l'arrondissement de Lille, sur lequel portaient les travaux de révision du Schéma Directeur.

19. Deux autres représentations spécifiques (analysées dans le travail global) montrent le dilemme où se trouvait la communauté urbaine lilloise, en tension entre un "arc nord" et un "arc sud" (le bassin minier).

20. *Cahiers de l'Atelier Transfrontalier*, éd. resp. COPIT, n°2 (janv. 2000) et n°10 (mars 2001).

21. Analyse des résultats de 5 groupes de travail, commanditée au prof. Franck Baert (KULeuven).

22. Les relations entre Régions elles-mêmes sont déjà complexes, étant donné qu'elles n'ont pas le même statut en France (découpages de l'État) et en Belgique (entités fédérées), ni les mêmes compétences.

23. Région Flamande, Ruimtelijk Structuurplan Vlaanderen (2011), [pdf en ligne, 489p.] et Witboek Beleidsplan Ruimte Vlaanderen, document approuvé par le gouvernement Régional le 30/11/2016 [pdf en ligne, 188 p.]. Le premier était un "plan de structure spatiale", le second est un "plan politique pour l'espace flamand".

24. Région Wallonne DGO4, *Schéma de Développement de l'Espace Régional, Une vision pour la Wallonie*, Projet adopté par le gouvernement wallon le 7/11/2013 [pdf en ligne, 140 p.].

25. Région Wallonne DGO4, *Schéma de Développement du Territoire*, Projet adopté par le Gouvernement wallon le 12/07/2018, soumis à l'enquête publique [pdf en ligne, 170 p.].

26. Voir notamment l'axe stratégique 6: "Renforcer le positionnement au sein de l'Eurométropole L-K-T; Construire des coopérations innovantes avec les métropoles voisines; Consolider les relations avec la Flandre (...)", in *Projet de Territoire Wallonie picarde 2025*, document en ligne.

27. "Cette situation interroge sur les risques de dépendance et de marginalisation par rapport à ces aires". <https://ceser.hautsdefrance.fr/sites/default/files/2017-07/2017-07-03%20Rapport-avis%20SRADDET%202019-2025.compressed.pdf>.

28. "Le développement régional ne peut se penser uniquement dans le rapport des territoires aux métropoles lilloise et parisienne", <http://sraddet.participons.net/les-territoires-et-leurs-complementarites/>.

29. "Recommandations : Éviter toute concurrence au sein de la nouvelle Région. Principes : les rivaux ne sont pas dans la Région", in *Recueil et analyse d'avis « d'experts » en matière d'aménagement et de développement des Hauts-de-France*, Note de synthèse, oct. 2016, p.13 [en ligne].
30. Rapport d'étape, approuvé le 23 nov. 2017 [en ligne].
31. <http://sraddet.participons.net/la-region-et-ses-voisins/>.
32. Agence de Développement et d'Urbanisme de Lille-Métropole.
33. L'échelle de proximité (communale), de l'agglomération (l'EM), inter-régionales (au sens paysagiste, la plaine flamande et le Westhoek, par exemple) et inter-métropoles (incluant Londres et Bruxelles). ADULM, *Séminaire technique, Planification transfrontalière*, Document de synthèse présenté aux Journées nationales de la FNAU, Atelier "Des territoires frontaliers au territoire transfrontalier", Strasbourg, 9 nov. 2017.
34. Programme "Eurométropole 2.0", cf. [doc en ligne] *L'Eurométropole 2.0 fait son bilan (2017-2018)*, <http://fr.eurometropolis.eu/documentation.html>. Auparavant, l'agence avait pour objet de "faire travailler ensemble les 14 membres de l'Eurométropole", cf. <http://fr.eurometropolis.eu/qui-sommes-nous/agence-de-leurometropole.html>.
35. 2017 en images - Agence de l'Eurométropole - janvier 2018.
36. http://fr.eurometropolis.eu/fileadmin/user_upload/Evenements/Agenda/eurometropole_montage_numerique.pdf [en ligne, p. 43].
37. Cette dissymétrie résulte de celle des découpages administratifs (NUTS) de niveau 3 : départements en France et arrondissements en Belgique ; elle est aussi forte à d'autres échelles, notamment régionales (encore renforcées depuis la réforme territoriale en France) et communales (où, à l'inverse, les découpages français sont plus serrés).
38. "Pour comprendre le territoire, il faut monter en acceptation de la complexité, et de la difficulté à la représenter. Pour que cette complexité soit audible et acceptable, il faut lui donner une forme, une représentation et même une beauté, une esthétique", <http://www.la27eregion.fr/linterterritorialite-nouveau-design-des-territoires/>.

RÉSUMÉS

Premier territoire transfrontalier à adopter le nouveau statut de GECT (Groupement Européen de Coopération Territoriale, 2008), l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai est très structurée institutionnellement mais peine encore à se (re)présenter en tant qu'entité lisible par ses habitants, intelligible par les acteurs et visible de l'extérieur. Le présent article fait partie d'un travail en cours, qui envisage la construction territoriale par le prisme de ses représentations spatiales, admettant que celles-ci nous informent sur la manière dont il est pensé, porté, utilisé. La notion de *région*, et ses multiples acceptions, est ici un outil pour entrer dans le vaste corpus de ces représentations et l'organiser, en suivant trois hypothèses : l'Eurométropole comme région transfrontalière, comme métropole tri-régionale ou inter-région métropolitaine. Plusieurs ambiguïtés dans la définition de ce territoire émergent ainsi ; elles suggèrent que « l'inter-territorialité » est maintenant le principal défi à représenter.

First cross-border territory to form an EGTC (European Grouping of Territorial Cooperation, in 2008), the Lille-Kortrijk-Tournai Eurometropolis is already strongly institutionalized, but still struggles to (re)present itself as an entity readable by its inhabitants, consistent for the actors and visible from the outside. This article is part of a work in progress which considers the

territorial construction through the prism of its spatial representations, assuming that they inform us about the way it is thought, worn, used. The concept of region, and its multiple meanings, is here a tool to enter the vast corpus of these representations and to organize it, according to three axes of analysis: the eurometropolis as a cross-border region, as a tri-regional metropolis or as a metropolitan inter-region. Several ambiguities in the definition of this territory thus emerge; they suggest that “inter-territoriality” is now an important challenge to be represented.

INDEX

Mots-clés : région, transfrontalier, Eurométropole, imagibilité, représentations spatiales, inter-territorialité

Keywords : regions, cross-border territory, eurometropolis, spatial images, territorial patterns, inter-territoriality

AUTEUR

BÉNÉDICTE GROSJEAN

Maître de conférences ENSAP de Lille, Chercheure titulaire au LACTH, associée à l'UMR AUSSER,
b-grosjean@lille.archi.fr